

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le douze avril deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	12
Procuration	1

Absent : JORAND Christophe, procuration à AUBERTIN Frédéric
CARTIER Thierry, DOLISY Karine, excusés

Date de la convocation : 08 avril 2024

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 12 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2024 à l'unanimité
- ✓ désigne M. EGLOFF Patrick, président de séance pour la présentation du compte administratif 2023 (COMMUNE) et approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 1 procuration) le compte administratif 2023 ainsi que le compte de gestion 2023 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	472 910.21	360 803.95
Investissement	158 055.94	227 745.96

Résultat de l'exercice 2023 : -2 583.76 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 118 856.64 €

- ✓ approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 1 procuration) le compte administratif 2023 (LOTISSEMENT « Les Orchidées ») ainsi que le compte de gestion 2023 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00

Résultat de l'exercice 2023 : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : - 19 169.44 €

- ✓ Le compte administratif de l'exercice 2023 ayant été approuvé et faisant apparaître un excédent d'exploitation de 206 401.08 € ;
approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté	206 401.08 €
Déficit d'investissement 001	87 544.44 €
Exécution du virement à la section d'investissement 1068	132 544.44 €
Affectation à l'excédent reporté 002	73 856.64 €
Restes à réaliser dépenses	107 000.00 €
Restes à réaliser recettes	62 000.00 €

- ✓ décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes en 2024 qui s'établissent à

Taux T.F.P.B. :	25.57 %
Taux T.F.N.B. :	34.20 %
Taux T.H. (Taxe d'Habitation) :	15.53 %
- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2024 du budget principal dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	498 460	498 460
Investissement	421 689	421 689

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2024 du budget LOTISSEMENT dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	22 507.77	22 507.77
Investissement	19 169.44	19 169.44

- ✓ décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

Amicale des pompiers	829.36 € à l'unanimité (frais d'assurance et d'abonnement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle) (Mme HAVEN Barbara n'a pas pris part au vote)
ASH	1100 € à 9 voix pour (M. AUBERTIN proc JORAND, EGLOFF et Mme HAVEN n'ont pas pris part au vote)
Association Sport Culture Loisirs	150 € à l'unanimité
Club VTT	150 € à l'unanimité
Les Portes de la Mémoire « The gates of MEMORY »	150 € à 11 voix pour (M. EGLOFF et M. YAHIAOUI n'ont pas pris part au vote)
Les P'tits HELLI-DIFF	150 € à 11 voix pour et 2 abstentions
Club canin	Fourniture de remblai pour chemin d'accès à l'unanimité

✓ autres subventions :

Conseil de Fabrique	100 € 12 voix pour (Mme BECKER n'a pas pris part au vote)
USEP	76 € à l'unanimité
SOUVENIR FRANÇAIS section ALBESTROFF	demande refusée à l'unanimité

- ✓ décide à 11 voix pour (Messieurs BONNABAUD et JUNG n'ont pas participé au vote),
 - de faire adhérer la commune d'HELLIMER à la convention de participation santé (à adhésion facultatives pour l'ensemble des agents, contractuels et fonctionnaires) proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est MNT/MUT'EST.
 - que la participation financière mensuelle par agent sera de 30 € brut (montant unitaire)
- ✓ décide à 11 voix pour (Messieurs BONNABAUD et JUNG n'ont pas participé au vote),
 - de faire adhérer la commune d'HELLIMER à la convention de participation prévoyance (à adhésion facultatives pour l'ensemble des agents, contractuels et fonctionnaires) proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
 - que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + régime indemnitaire
 - que la participation financière mensuelle par agent sera de 20 € brut
- ✓ décide à 11 voix pour et 2 abstentions de refuser la demande de financement de frais de scolarité de Mme KLAM Marylou souhaitant entreprendre des études de médecine à l'étranger
- ✓ à l'unanimité, valide le projet P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) de la C.A.S.A.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 mn.

Pour extrait conforme
le 18/04/2024

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald